



Paris, 3 mai 2016

Numéri-couac !

L'accompagnement de la transformation numérique chez Orange en .0

La direction de la «première entreprise numérique de France» proposait aux organisations syndicales la signature d'un accord d'accompagnement de la «digitalisation» du groupe Orange. L'enjeu était de traduire en interne la volonté d'être l'entreprise de référence du monde digital.



Une négociation difficile !

La fédération Sud a défendu, pendant les quelque 9 mois de difficiles discussions, la mise en oeuvre des outils numériques dans l'intérêt du public et des salarié-es.

L'accord présenté par la direction, même si les représentant-es du personnel ont réussi en à atténuer les termes, reste dangereux. Il va contraindre les salarié-es à se conformer aux outils et usages, sous prétexte de la "numérisation". Les RH et les managers, dans deux chapitres dédiés, seront tenus responsables de l'adaptation des salarié-es.

Pour qui, les gains de productivité ?

Les outils et usages numériques auraient pu augurer une évolution vers l'autonomie et l'auto-organisation ou une diminution du temps de travail.

Alors que 14 000 suppressions d'emplois sont annoncées sur les années 2016 à 2018, un partage des gains de productivité et la création de nouveaux emplois devaient être envisagés. Mais cet accord porte un projet d'entreprise qui va vers plus de facilité de contrôle, d'individualisation des tâches et d'intensification du travail.

Vigilance pour nos données !

Nous étions alerté-es par une décision de justice à la demande de Sud. Le 15 juillet 2015, Orange était condamnée pour la mise en place de boîtiers électroniques sur les véhicules du Groupe car les données collectées dépassaient les objectifs affichés par l'entreprise.

L'appel de la direction contre ce jugement a renforcé notre vigilance. Si dans la négociation, les organisations syndicales ont finalement obtenu un droit d'accès de chaque salarié-e à ses données personnelles, celles-ci pourront être utilisées par l'entreprise sans un consentement formel.

Une opposition majoritaire dans l'intérêt des salarié-es !

Pendant l'une des ultimes séances, la direction voulait changer le terme transformation par mutation... notre cauchemar serait que les salarié-es deviennent des mutant-es au service de la Machine.

Sud a décidé d'exercer son droit d'opposition. CGC et CGT ont également annoncé leur intention de s'opposer à l'accord d'accompagnement numérique signé par les seules CFDT et FO. Avec plus de 50% d'opposition, un tel accord ne pourrait donc s'appliquer.

La direction veut être «un modèle d'employeur digital et humain»

... Elle doit nous entendre !